

02-26

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procuration : 1 Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09/01/2026**

Date de convocation

02 janvier 2026

Date d'affichage

02 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt six, le 09 janvier, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI M. Pascal GALLIOT, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOU, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOQUET.

Était absent excusé avec procuration : M. Fabien BARI (donne procuration à M. Pascal GALLIOT).

Étaient absents non excusés : Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN, Mme Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Aurélien LEY

**Mise en place Contrat de Chaleur Territorial CCRt – Demande de subvention auprès du SYDED – Projet de mise en place chaudière à plaquettes forestières Pôle Mairie écoles
Délibération n° 02-26**

Après avoir rappelé que la commune de Badevel, avait délibéré favorablement en avril 2024 au lancement de la phase de réalisation du projet "Living Lab Badevel Démonstrateur de Village Durable", (Délibération N°12-24) lauréate en avril 2024 de la phase de déploiement du programme national Démonstrateur de la ville durable, Monsieur le Maire précise qu'une subvention supplémentaire est envisagée auprès du SYDED. En effet, le SYDED, en partenariat avec l'ADEME, a souhaité mettre en place un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) dans le but de faire émerger et d'accompagner les projets de chaleur renouvelable et de récupération. Concrètement, ce dispositif permettra d'aider la commune à remplacer ses installations utilisant des énergies fossiles, sources de gaz à effet de serre, par des installations plus vertueuses telles que la chaudière bois et le réseau de chaleur alimentant le complexe Mairie-Ecoles. Les coûts prévisionnels inhérents à la mise en place du "Smart Grid 4.0 - Salle maternelle polyvalente" incluant les études et les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancienne maternelle en

préfabriqué et de la mise en place du nouveau bâtiment ainsi que de ses aménagements extérieurs, mais aussi et surtout du hangar stockage et de séchage de plaquettes forestières (avec engin de manutention) ainsi que de la chaudière à plaquettes forestières et du réseau de chaleur, tels qu'ils ont été estimés en phase d'études, sont rappelés dans le tableau ci-après. Il est important de rappeler que le CCRT ne concerne que le poste de dépense "Chaufferie bois (réseau de chaleur)", d'un montant prévisionnel de 218 600€ HT.

DÉPENSES		2 213 198,40 €
ETUDES		7 000,00 €
Etude accès Smart Grid		3 500,00 €
Etudes de sols		3 500,00 €
Etude de faisabilité bois		8 000,00 €
TRAVAUX et HONORAIRES		2 051 176,07 €
Démolition/désamiantage ancienne maternelle		63 000,00 €
Travaux bâtiment Smart Grid		1 102 976,00 €
Construction		793 400,00 €
Installations techniques		209 576,00 €
Mobilier et aménagement intérieur		25 000,00 €
Aménagement accès et espaces alentours		75 000,00 €
Hangar stockage bois (démol/désam/reconstruction)		150 000,00 €
Démolition		22 428,56 €
Reconstruction		127 571,44 €
Camion chargement bois		15 000,00 €
Chaufferie bois (réseau de chaleur)		218 600,00 €

Le plan de financement prévisionnel, incluant la nouvelle aide de type Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) ainsi que les différentes autres subventions sollicitées, est rappelé dans le tableau suivant :

Recettes		2 213 198,40 €
Participation Collectivité		454 892,60 €
Collectivité		454 892,60 €
Subventions		1 758 305,79 €
France 2030		1 106 599,20 €
Département - AMI "FATCE"		408 000,00 €
Département P@C A - chaufferie		15 332,60 €
Département P@C B - parking		52 744,00 €
Fonds Vert (reconversion friche)		59 799,99 €
ADEME (étude de faisabilité bois)		5 600,00 €
Syded Chaufferie et réseau de chaleur		44 650,00 €
Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRT)		65 580,00 €

Il convient, dans le cadre de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter officiellement, auprès de la Présidence du SYDED, une aide d'un montant de 65 580 €, correspondant à 30% du montant des dépenses éligibles du poste "Chaufferie bois (réseau de chaleur)". Cette subvention permettra à la commune de Badevel de bénéficier d'un montant de subvention total de 1 758 305.79 € correspondant à 79.44% du coût total de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- Avec 12 voix POUR
- Avec 0 voix CONTRE
- Avec 0 abstention

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SYDED pour le projet de mise en place d'une chaudière à plaquettes forestières pour le pôle Mairie-Écoles.

Fait et délibéré en séance le 09 janvier 2026

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 10 janvier 2026 et publication ou notification le 10 janvier 2026

